



Conseil de sécurité

Distr. générale
14 juillet 2009
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Soudan

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application du paragraphe 11 de la résolution 1590 (2005) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil m'a prié de le tenir régulièrement informé des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global au Soudan, et du paragraphe 26 de la résolution 1870 (2009) du Conseil, par laquelle le Conseil m'a prié de définir des étalons (voir annexe au présent rapport) pour mesurer les progrès accomplis dans l'exécution du mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) et de faire figurer dans mon rapport une évaluation des progrès accomplis par rapport à ces étalons et toute recommandation utile concernant la configuration de la Mission. J'y rends compte de la situation générale dans ce pays depuis mon précédent rapport au Conseil, en date du 17 avril 2009 (S/2009/211), et y présente également un bilan des activités de la Mission jusqu'au 30 juin 2009. On trouvera, aux sections IV et VI du présent rapport, une évaluation des progrès accomplis par rapport aux étalons susmentionnés.

II. Conditions de sécurité

2. Au cours de la période considérée, les conditions de sécurité se sont détériorées au Sud-Soudan. À plusieurs reprises, des conflits locaux, longtemps latents, ont déchaîné des vagues de violence alarmantes, déclenchant parfois le cercle vicieux des combats. La plupart des violences tribales ont eu lieu dans les États de Warrab, des Lacs et du Haut-Nil. Les combats qui ont fait rage les 18 et 19 avril entre les Murle et les Lou Nuer dans le comté d'Akobo (État de Jonglei) ont marqué une évolution particulièrement inquiétante en ce sens que les attaques ont ciblé les villages et leurs habitants plutôt que les camps pastoraux, faisant environ 195 morts et 70 blessés, dont des femmes et des enfants, parmi la population civile.

3. Les tensions de longue date entre les Jikany Nuer du comté de Nasser (État du Haut-Nil) et les Lou Nuer du comté d'Akobo (État de Jonglei) ont été exacerbées le 12 juin, lorsque des éléments présumés appartenir aux Jikany Nuer ont attaqué sur le Sobat, près du village de Nyariem (État du Haut-Nil), un convoi de 21 barges du Programme alimentaire mondial (PAM) et d'environ 10 autres bateaux, escorté par des troupes de l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS). Cet affrontement



aurait fait 30 morts parmi les civils et 89 morts et 20 blessés parmi les soldats de l'APLS. Au moins 16 bateaux ont été pillés et 5 détruits. Le convoi se rendait de Nasser à Akobo pour distribuer de l'aide alimentaire à près de 19 000 personnes déplacées, qui avaient été évacuées à la suite de récents affrontements tribaux. Les autorités locales ont maîtrisé la situation mais les tensions subsistent.

4. Dans le nord, des violences intertribales ont éclaté entre les clans des Misseriya et des Rizeigat, entre le 19 et le 23 mai, le long de la frontière entre le Kordofan méridional et le Darfour-Sud. Ces affrontements ont opposé des combattants dont les effectifs étaient inhabituellement importants et lourdement armés. Il y aurait eu également un grand nombre de victimes parmi les Forces centrales de réserve de la police, qui avaient été déployées par le Gouverneur de l'État du Kordofan méridional pour prévenir de nouveaux combats.

III. Évolution de la situation politique

5. Les préparatifs des élections ont commencé à occuper le devant de la scène politique, une fois que la Commission électorale nationale a fixé à février 2010 la date du scrutin, dans un projet de calendrier concernant le processus électoral. Le Parti du Congrès national et le Mouvement populaire de libération du Soudan (MPLS) ainsi que la majorité des autres partis politiques ont publiquement accepté ce calendrier. Le processus ayant pris du retard, la Commission a diffusé un calendrier révisé au 1^{er} juillet, fixant le scrutin au mois d'avril 2010.

6. Le 1^{er} juin, le Conseil des affaires des partis politiques a délivré des certificats d'enregistrement à 36 partis politiques, outre les 32 partis déjà enregistrés. L'ancien Ministre des affaires étrangères, Lam Akol Ajawin, a démissionné du MPLS et a annoncé la formation d'un nouveau parti politique qui serait enregistré sous le nom de MPLS-Changement démocratique.

7. En dépit des réserves émises par le MPLS sur les pouvoirs de détention et d'autres questions, le Haut Comité politique exécutif du Parti du Congrès national et du MPLS, coprésidé par le Vice-Président Ali Osman Taha et le Vice-Président du Gouvernement du Sud-Soudan, Riek Machar, ont convenu de déposer le projet de loi sur la sécurité nationale pour discussion au Parlement. Après avoir introduit de nombreuses modifications, le Parlement a adopté le projet de loi sur la presse et les publications le 8 juin. Toutefois, les partis d'opposition et d'autres observateurs s'inquiètent toujours de ce que ce projet de loi accorde à la présidence et au Conseil de la presse un contrôle excessif sur les médias.

8. La finalisation du projet de loi sur le référendum concernant les référendums de 2011 continue d'accuser du retard. Selon l'échéancier de l'Accord de paix global, l'inscription sur les listes électorales en vue du référendum doit se faire en juillet 2010, ce qui exige la promulgation d'urgence de la loi et la création simultanée de la Commission du référendum. Les retards constants enregistrés à cet égard risquent d'avoir des répercussions graves sur la mise en œuvre de l'Accord de paix global.

9. Le 23 avril, le Parti du Congrès national et le MPLS ont présenté leurs conclusions finales à la Cour permanente d'arbitrage de La Haye concernant le différend relatif à la frontière de l'Abyei. La Cour doit rendre son jugement le 22 juillet. Les représentants des deux partis ont assuré la MINUS qu'ils sont déterminés à appliquer intégralement et de façon pacifique la décision de la Cour.

10. Au cours de la période considérée, le Président Omar Al-Bashir et le Président du Gouvernement du Sud-Soudan, Salva Kiir, ont tous deux décrété une redistribution des rôles parmi leurs hauts fonctionnaires et gouverneurs respectifs. Entre autres changements notables, l'ancien Ministre d'État aux affaires humanitaires, Ahmed Haroun (Parti du Congrès national), a été nommé Gouverneur de l'État du Kordofan méridional et Abdel Aziz al-Hilu (MPLS) a été nommé Vice-Gouverneur. L'ancien Chef d'état-major de l'APLS, Oyai Deng Ajak, a été nommé Ministre de la coopération régionale au Gouvernement du Sud-Soudan.

IV. Mise en œuvre de l'Accord de paix global

Abyei

11. Les conditions de sécurité restent instables en Abyei et exigent une attention constante, eu égard à la décision prochaine de la Cour permanente d'arbitrage, attendue pour le 22 juillet. La migration saisonnière des Misseriya a provoqué un nombre important d'incidents compromettant la sécurité pendant la période considérée. On a signalé des vols de bétail et l'intrusion de plusieurs nomades misseriya armés dans les zones contestées, habitées par les Dinka Ngok. Les villageois de Noong, à 15 kilomètres à l'est d'Abyei, ont dit que des familles étaient parties pour Abyei par mesure de précaution, en attendant que les Misseriya quittent la zone. En vue de renforcer les capacités de protection, la MINUS a animé, pendant la période considérée, deux ateliers de formation à la protection à l'intention de membres des unités mixtes intégrées et de police locales. La Mission a également aidé à organiser, à Abyei et à Muglad, des entretiens directs entre dirigeants dinka et misseriya et responsables du Gouvernement, qui ont porté sur les conditions de sécurité à prévoir après la décision de la Cour permanente d'arbitrage et sur des questions à plus long terme.

12. Le fonctionnement de l'Administration provisoire de l'Abyei a continué d'être affecté par l'absence de hauts fonctionnaires dans la zone. Le Chef de l'Administration de l'Abyei et son adjoint sont restés hors de la zone pendant la plus grande partie de la période considérée, pour négocier et discuter l'obtention d'un budget pour l'Abyei. D'autres hauts fonctionnaires de l'Administration, tels que les membres du Parlement, de l'exécutif et du Conseil, étaient également absents, ce qui a ralenti les progrès à tous les niveaux, y compris pour l'organisation d'une conférence nationale réunissant les tribus de cinq États pour examiner les questions transfrontières, dont la migration, et le partage de l'eau et des pâturages.

13. Le Ministre des finances et de l'économie nationale a fait savoir qu'il avait versé jusqu'ici 5 millions de livres soudanaises à l'Administration de l'Abyei pour aider à payer les salaires et les dépenses de fonctionnement et qu'il avait procédé au décaissement de 1 million de livres soudanaises supplémentaires en juin, pour couvrir les frais d'exploitation. L'absence d'un budget annuel convenu et les incertitudes liées au décaissement de fonds continuent toutefois de limiter gravement la capacité de l'Administration de fournir à la communauté les services les plus élémentaires et de retenir ses employés.

14. Des violations de la Feuille de route concernant l'Abyei ont été signalées à la Commission militaire mixte du cessez-le-feu, dont une plainte de l'APLS relative à la présence d'effectifs mobiles et armés de la Police de protection des champs

pétrolifères dans la zone de la Feuille de route, ainsi que la présence de milices organisées qui seraient lourdement armées et se déplaceraient à l'intérieur des camps pastoraux des Misseriya, dans les extrémités sud de la zone visée par la Feuille de route. La MINUS a dans l'ensemble joui de la liberté de circulation au sein de la zone visée par la Feuille de route, à l'exception de la zone d'Akur, au sud-ouest d'Agok, où l'APLS lui a refusé l'accès en soutenant qu'Akur faisait partie de l'État de Bahr el Ghazal. La question a été portée devant la Commission militaire mixte du cessez-le-feu qui l'a renvoyée à la Commission politique du cessez-le-feu pour de plus amples informations sur la situation d'Akur. En attendant, les équipes de surveillance conjointes des secteurs VI et II vérifieront la présence de troupes à Akur. Toutefois, il importe de noter que les mouvements de la MINUS au nord de la zone visée par la Feuille de route restent limités, ce qui empêche la mission d'évaluer la situation en ce qui concerne le déploiement des forces par les deux parties, juste en dehors de la zone visée par la Feuille de route. Du coup, la MINUS n'est plus à même de prendre des mesures en temps voulu pour prévenir toute escalade.

15. Le déploiement des unités mixtes de police a progressé, bien que lentement. L'Unité de l'Abyei comprend maintenant 155 personnels venant du nord et 179 venant du sud. Six postes de police ont été construits à des points stratégiques le long de l'itinéraire migratoire des Misseriya et l'installation de pylônes avec socles d'antennes est achevée pour le quartier général de la police d'Abyei et les postes de police d'Abatok et d'Agok. Mais les personnels des unités mixtes intégrées de police n'ont toujours pas pu être redéployés et transférés à l'extérieur de la ville d'Abyei, faute de véhicules, de logements, de zones de formation, d'infrastructures de détention et de matériel de communication. Si les personnels ont bien été formés pour exécuter les tâches d'unités de police constituées, il leur manque encore le matériel essentiel pour entreprendre les opérations requises.

Les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu

16. La nomination des nouveaux Gouverneur et Vice-Gouverneur de l'État du Kordofan méridional a imprimé un nouvel élan au processus d'intégration des anciennes « zones interdites » du MPLS dans l'infrastructure politique, administrative, sociale et économique de l'État. Les progrès notables constatés dans les domaines politique et de sécurité peuvent également être attribués à une coopération plus positive entre le Parti du Congrès national et le Mouvement populaire de libération du Soudan. Néanmoins, les dividendes sociaux et économiques du processus de paix demeurent insuffisants. Le Gouvernement du Kordofan méridional, qui semble conscient des difficultés que ces insuffisances pourraient présenter pour la stabilité de l'État, a commencé à hiérarchiser ses objectifs dans ces domaines et a indiqué son intention de chercher à élargir le rôle des Nations Unies dans leur réalisation. Dans l'État du Nil Bleu, la zone de Kurmuk, sous contrôle de l'Armée populaire de libération du Soudan, échappe toujours au contrôle du Gouvernement de l'État à Ed Damazin.

17. Les consultations populaires sont un mécanisme prévu dans l'Accord de paix global pour connaître les vues des populations des États en transition (Kordofan méridional et Nil Bleu) sur le mode de gouvernement de leurs États respectifs. Toutefois, il subsiste un malentendu largement répandu dans la mesure où nombreux sont ceux qui, dans ces États, confondent consultation populaire et droit à l'autodétermination, ce qui ne devrait pas être le cas selon l'Accord de paix global.

À cet égard, des efforts d'information et un débat public sur ce sujet s'imposent de toute urgence. La MINUS a donc engagé les partis et les autorités locales dans le processus global de consultation populaire et sur la voie à suivre.

Redéploiement des forces

18. Après vérification des chiffres, les Forces armées soudanaises ont redéployé 95,5 % des 46 403 soldats initialement déclarés et l'Armée populaire de libération du Soudan a actuellement redéployé 13,7 % des 59 168 soldats initialement déclarés. La Commission militaire mixte du cessez-le-feu a soumis à l'appréciation de la Commission politique du cessez-le-feu un examen exhaustif des redéploiements. Il est peu probable que le suivi et la vérification puissent encore améliorer ces chiffres. Les progrès dans ce domaine sont donc du ressort de la direction politique des deux parties. Certes, la Commission militaire mixte du cessez-le-feu poursuivra ses activités de suivi et de vérification dans la mesure du possible, mais elle ne pourra pas vérifier intégralement le redéploiement. Les mesures requises pour achever le redéploiement comportent un examen des chiffres initialement donnés ainsi que des accords sur les mesures de vérification applicables pour les soldats redéployés sans armes et sur les chiffres non vérifiables d'effectifs redéployés, relatifs par exemple au transfert d'individus vers d'autres services de sécurité et à la démobilisation volontaire de soldats.

Unités mixtes intégrées

19. Comme l'a indiqué la Commission militaire mixte du cessez-le-feu à sa 97^e séance, tenue le 2 juin, le déploiement des unités mixtes intégrées se situe à 82,6 % des effectifs. La nouvelle vérification des unités mixtes intégrées, effectuée selon les nouvelles instructions permanentes adoptées, dépend de la présentation de l'état nominatif des soldats par les éléments respectifs des Forces armées soudanaises et de l'Armée populaire de libération du Soudan qui composent les unités mixtes intégrées. À l'exception de l'Unité mixte intégrée de l'Abyei, qui a bénéficié d'une formation et d'un appui à la suite des affrontements de mai 2008, les unités mixtes intégrées n'ont toujours pas de formation dans l'ensemble, manquent de ressources, ne sont pas installées dans le même lieu dans la plupart des cas et ne sont pas intégrées. Les efforts et les moyens déployés par le Gouvernement d'unité nationale pour les rendre fonctionnelles ont été jusqu'ici insuffisants.

20. Les affrontements de Malakal et d'Abyei montrent que faute de commandement, de contrôle et d'intégration, les unités mixtes intégrées sont devenues une source d'instabilité dans certaines régions. De ce fait, elles ont parfois compliqué davantage une situation déjà fragile, notamment lorsque des membres d'anciens « autres groupes armés » de la région font partie de ces unités. Que les transferts des personnels des unités mixtes intégrées hors de la ville de Malakal n'aient pas progressé et que les combattants attendant toujours la relève restent des questions gravement préoccupantes. Le Conseil de défense conjoint n'a encore publié aucun décret sur la question, malgré les démarches de la MINUS et ses demandes répétées.

21. Conformément à la résolution 1870 (2009) du Conseil de sécurité, qui demande à la MINUS de coordonner l'assistance internationale à l'intention des unités mixtes intégrées, la Mission passe actuellement en revue les options pour un plan d'appui établissant les priorités de l'appui aux unités mixtes intégrées en

fonction de leur emplacement. Cela permettrait une utilisation efficace et ciblée des fonds des donateurs à l'appui des unités mixtes intégrées.

Recensement national et élections

22. Le 2 avril, la Commission électorale nationale a annoncé que les élections générales se tiendraient du 6 au 21 février 2010. Le projet de calendrier électoral prévoyait que le découpage des circonscriptions commencerait le 15 avril, que la liste de celles-ci serait publiée le 1^{er} juin, que l'inscription sur les listes électorales commencerait le 2 juin et que la liste électorale provisoire serait publiée au début du mois d'août. À ce jour, aucune de ces étapes n'a été atteinte. Du fait de ces retards constants, la Commission a rendu public un calendrier révisé fixant la date du scrutin au 5 avril 2010.

23. La période accordée aux partis politiques existants pour s'enregistrer et ajuster leur statut s'est terminée le 5 mai. Selon le Conseil des affaires des partis politiques, l'enregistrement reste ouvert pour les nouveaux partis et le Conseil envisagera de fixer une date limite avant laquelle les nouveaux partis qui souhaitent désigner des candidats aux élections devront avoir déposé leur demande d'enregistrement auprès de la Commission électorale nationale. Au 1^{er} juillet, 71 partis au total avaient été enregistrés et les demandes d'inscription de sept autres étaient en suspens.

24. Les questions soulevées par la Commission du recensement, des statistiques et de l'évaluation du Sud-Soudan à propos des résultats du recensement ont été examinées par le Groupe de travail technique. Celui-ci a convenu de transmettre les résultats au Conseil pour le recensement de la population avec une note précisant les questions. Le 26 avril, le Conseil a approuvé les résultats et les a transmis à la présidence, qui les a présentés au Président et au Vice-Président de la Commission électorale nationale le 6 mai. Le 21 mai, le Directeur général du Bureau central de statistiques a annoncé les résultats longtemps attendus du cinquième recensement national de la population du Soudan. Selon ces résultats, le Soudan compte une population totale de 39 150 000 habitants, dont 30 890 000 au Nord-Soudan (79 %) et 8 260 000 au Sud-Soudan (21 %). Les hauts responsables du Mouvement populaire de libération du Soudan ont publiquement contesté les résultats et continuent de s'opposer à leur utilisation aux fins du partage du pouvoir. Néanmoins, la Commission électorale nationale a décidé le 8 juin de répartir les sièges de l'Assemblée nationale en se fondant sur les résultats du recensement reçus de la présidence.

25. Les membres du Haut-Comité pour le Sud-Soudan et ceux des 25 comités électoraux d'État ont été nommés, et ont prêté serment lors d'un atelier de formation tenu à Khartoum, du 16 au 18 juin, et organisé par la MINUS, la Commission électorale nationale, la Commission du bilan et de l'évaluation, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Gouvernement italien.

Partage des richesses

26. Selon un rapport du Ministère des finances et de l'économie nationale, publié en juin, les recettes pétrolières totales du Soudan pour avril s'élevaient à 158 760 000 dollars. Les parts revenant au Gouvernement d'unité nationale et au Gouvernement du Sud-Soudan s'élevaient à 61 638 000 dollars et 51,6 millions de dollars, respectivement. Le Ministère des finances du Gouvernement d'unité nationale a fait savoir à la MINUS que tous les arriérés pour 2008 avaient été réglés,

ce que le Gouvernement du Sud-Soudan a confirmé en mai. Néanmoins, les chiffres pour 2009, disponibles au 17 juin, semblent indiquer un arriéré de 4 450 000 dollars pour la période de janvier à avril 2009. Le total des recettes pétrolières transférées au Gouvernement du Sud-Soudan de 2005 à mars 2009 s'élève à 5 milliards 372 millions de dollars.

27. Conformément au Protocole d'Abyei et à la Feuille de route concernant l'Abyei, les États du Warrab et du Kordofan méridional continuent de recevoir leur part des recettes pétrolières produites en Abyei. Le Ministère des finances et de l'économie nationale a informé la MINUS que les 2 % attribués aux tribus locales Ngok Dinka et Misseriya étaient en cours de transfert sur deux comptes distincts gérés par l'Administration de la zone de l'Abyei et le Gouvernement de l'État du Kordofan méridional.

V. Mise en œuvre d'autres processus de paix au Soudan

28. Les conditions politiques et de sécurité au Soudan oriental ont été relativement calmes pendant la période considérée. Des progrès ont été enregistrés dans l'application de l'Accord de paix pour le Soudan oriental, notamment en ce qui concerne les processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, les flux financiers requis auprès du Fonds de reconstruction du Soudan oriental et l'exécution d'un certain nombre de projets de redressement et de développement dans les trois États orientaux. Néanmoins, un certain nombre de questions n'ont pas encore été pleinement traitées, dont la pauvreté croissante et la marginalisation économique ainsi que les vulnérabilités en matière de sécurité qui résultent de la porosité de la longue côte soudanaise. La rupture du Front est particulièrement préoccupante : alors qu'il était partie à l'Accord de paix pour le Soudan oriental, il a éclaté en trois partis politiques différents, à savoir le Congrès de Beija, les Lions libres et le Parti démocratique oriental, ce qui risque de paralyser toute nouvelle réalisation des objectifs de l'Accord de paix pour le Soudan oriental, le Gouvernement d'unité nationale se retrouvant sans contrepartie.

29. Les délégations du Gouvernement soudanais et du Mouvement pour la justice et l'égalité se sont rencontrées à Doha (Qatar), du 27 mai au 18 juin 2009, pour discuter de la mise en œuvre de l'Accord de bonne volonté et de rétablissement de la confiance pour le règlement du problème du Darfour, signé le 17 février 2009, sous les auspices de la médiation Union africaine-ONU et du Gouvernement du Qatar. Les parties ont examiné les moyens de faire avancer le processus de paix en retenant notamment des questions telles que l'échange de prisonniers, la situation humanitaire, un accord-cadre et la cessation des hostilités.

30. L'objectif de la médiation de Doha était de faciliter un accord-cadre dès que possible, y compris la cessation des hostilités. Néanmoins, le Mouvement pour la justice et l'égalité a insisté pour que le Gouvernement libère tous les prisonniers du Mouvement avant d'entamer une discussion sur un accord-cadre et la cessation d'hostilités, alors que le Gouvernement insistait sur un accord concernant la cessation des hostilités avant tout échange de prisonniers. Sans changement notable dans la position de l'une ou de l'autre partie, et après des efforts considérables déployés par la médiation pour trouver un terrain d'entente, les entretiens ont été suspendus pour permettre aux parties d'entreprendre de nouvelles consultations internes. La médiation continue à travailler avec les deux parties, notamment sur la

question d'un calendrier de libération des prisonniers et sur un accord-cadre, et prévoit de ramener les deux parties à Doha lorsqu'elles seront prêtes à commencer les négociations sur un accord-cadre. Le médiateur en chef conjoint Union africaine-ONU, Djibril Bassolé, a rencontré le Groupe de Tripoli (composé de cinq mouvements rebelles) à Syrte (Jamahiriya arabe libyenne), du 28 au 30 juin, pour discuter de la participation éventuelle du Groupe aux négociations de Doha. La médiation a également tenu de vastes consultations au Darfour, à Khartoum et à Tripoli avec des représentants de la société civile soudanaise, des organisations non gouvernementales et des chefs tribaux, afin de souligner l'intention d'élargir la participation au processus de paix au Darfour.

VI. Mise en œuvre du mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan

Bons offices, gestion du conflit et réconciliation

31. Tout au long de la période considérée, mon Représentant spécial s'est tenu constamment en contact avec les dirigeants politiques soudanais et les principales parties prenantes, aussi bien soudanaises qu'internationales, impliquées dans le processus de paix. Il s'est entretenu au sujet de la situation de la sécurité au Sud-Soudan avec le Président du Sud-Soudan, Salva Kiir, et les autorités locales de Djouba ainsi qu'avec des représentants de l'administration à Pibor et Akobo, dans l'État de Jonglei, et à Malakal, dans l'État du Haut-Nil.

32. Lors des récents épisodes de violence qui ont éclaté dans l'État de Jonglei, la MINUS s'est employée, en étroite collaboration avec la Commission pour la paix du Sud-Soudan, à appuyer et faciliter le travail de la Commission mixte Lou Nuer/Murle du cessez-le-feu dans l'État de Jonglei. Elle a également apporté son concours à la Conférence pour la paix et la réconciliation Lou Nuer/Dinka Twic convoquée par le Gouvernement de l'État de Jonglei à Bor Town. En outre, la MINUS a collaboré avec les autorités de l'État de Jonglei et de l'État du Haut-Nil pour désamorcer les tensions entre les communautés Jikany Nuer et Lou Nuer dans leurs régions frontalières. Elle continuera de coopérer avec les autorités de l'État et du Gouvernement du Sud-Soudan pour organiser dans l'État de Jonglei une série de conférences bilatérales de paix en vue de parvenir à des accords au sujet des griefs liés à l'indemnisation, aux itinéraires de pacage et aux enlèvements, lesdites conférences devant déboucher vers la fin de 2009 sur une conférence de paix pan-Jonglei en vue de préserver la tranquillité pendant la saison sèche, entre janvier et juin 2010.

33. À la suite d'une analyse des activités menées par la MINUS pour atténuer les conflits dans l'État de Jonglei, il a été décidé de renforcer la planification prospective dans cet État ainsi que dans les régions adjacentes de l'État du Haut-Nil et de préparer un dispositif renforcé d'intervention des composantes militaires et non militaires de la MINUS pour le cas où il surgirait à l'avenir des risques ou des situations de conflit.

Déploiement et activités militaires

34. Au 28 juin, 9 080 membres du personnel militaire de la MINUS sur les 10 000 autorisés étaient déployés au Soudan, dont 521 observateurs militaires, 192 officiers

d'état-major et 8 367 soldats. Ces chiffres reflètent le remaniement de la composante militaire recommandé à la suite de l'étude sur les capacités militaires menée en août 2008. Étant donné la structure de la composante militaire de la Mission (officiers d'état-major au quartier général, unités du génie, personnel médical, unités des transports aériens et du train, personnel de déminage, observateurs militaires et éléments d'appui), il y a environ un soldat armé pour 121 kilomètres carrés dans le secteur d'opérations de la MINUS, soit un pour 2 000 personnes.

35. Les opérations régulières se sont poursuivies sous forme de patrouilles conjointes des observateurs militaires et des observateurs nationaux, et le processus de démobilisation, de désarmement et de réintégration a renforcé le mécanisme de cessez-le-feu.

36. La MINUS a entrepris, conformément à la résolution 1870 (2009) du Conseil de sécurité, de réorganiser le déploiement de ses éléments militaires en mettant particulièrement l'accent sur la protection des civils. Lorsque l'on a appris que le village Dinka d'Anyidi, à l'est de Bor, capitale de l'État de Jonglei, risquait de faire l'objet d'une attaque imminente de combattants Murle, il a été lancé le 9 avril un déploiement militaire préventif en coordination avec les autorités locales et l'APLS. Ce déploiement réussi a pris fin le 11 avril après l'arrivée des soldats de l'APLS envoyés sur place pour protéger la localité.

37. Pour contenir la violence entre les Murle et les Lou Nuer dans l'État de Jonglei, des éléments du secteur III et le bataillon de réserve de la force, faisant partie dans les deux cas du contingent indien, ont été déployés depuis le 10 mai dans deux bases opérationnelles temporaires à Akobo et à Pibor. Chaque base opérationnelle temporaire comporte désormais une présence militaire dont les effectifs correspondent à ceux d'une section qui a pour tâche de patrouiller dans le secteur et d'assurer la sécurité des éléments civils et des équipes déployées pour faciliter le règlement des conflits et la réconciliation. Ces déploiements ont contribué à stabiliser la situation et à prévenir de nouveaux affrontements.

Police

38. Au 28 juin, la MINUS avait déployé 90 % de l'effectif prévu par son mandat (645 conseillers pour les questions de police, dont 68 femmes, sur 715) dans 22 sites répartis dans l'ensemble de la zone de la Mission.

39. Pendant la période considérée, la MINUS a formé 2 856 policiers locaux, dont 317 femmes, à différents sujets, dont les pratiques de police de base, la police de proximité, la protection des femmes et des enfants, les armes et tactiques spéciales, les opérations antiémeutes et la sécurité rapprochée.

40. La Police nationale soudanaise a demandé à nouveau à la MINUS d'étendre les activités de formation réalisées à Kassala, à El Obeid, à Sennar et à Port-Soudan au reste des États septentrionaux. La Mission a informé le Gouvernement d'unité nationale qu'elle devrait, pour donner suite à cette demande, disposer d'éléments de police plus nombreux. L'on examinera les autres mesures qui peuvent être adoptées dans ce domaine lorsqu'il aura été reçu une réponse du Gouvernement. La mise en œuvre du modèle de police de proximité dans les camps de personnes déplacées mis au point par la police de la MINUS a commencé avec succès. La Police nationale soudanaise a demandé que ce modèle soit également appliqué par l'Opération

hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), et la MINUS et la MINUAD ont commencé à faire le nécessaire pour donner suite à cette demande.

41. Indépendamment de la formation qui continue d'être dispensée aux services de police du Sud-Soudan, il a été entrepris de nouveaux projets visant à améliorer la vérification des états de paie, la gestion des avoirs et les mécanismes de contrôle budgétaire. En dépit des progrès accomplis dans les domaines de l'administration, des opérations, de la sensibilisation aux droits de l'homme, de la problématique hommes-femmes et de la police de proximité, il reste à résoudre d'importants problèmes comme l'illettrisme, l'insuffisance des capacités d'organisation et de gestion et l'utilisation que continuent de faire les autorités locales de l'APLS pour régler des problèmes d'ordre public.

42. La Police nationale soudanaise a demandé à la MINUS de l'aider à organiser une formation aux méthodes de maintien de l'ordre en prévision de la période électorale, et la MINUS est membre du Comité récemment constitué à cette fin par la Police nationale soudanaise sous la présidence du Directeur général de la police. Le programme de formation aux méthodes de maintien de l'ordre pendant la période électorale élaboré par la MINUS a été approuvé aussi bien par la Police nationale soudanaise que par les services de police du Sud-Soudan.

Démarcation de la frontière

43. Selon les nouvelles publiées par la presse, la présidence a donné pour instructions à la Commission des frontières de soumettre son rapport final avant fin septembre. Tout litige non réglé devra être reflété dans le rapport qui sera soumis à la présidence. L'Organisation des Nations Unies a reçu le Président et le Président adjoint de la Commission des frontières à la Base de soutien logistique des Nations Unies de Brindisi pour discuter avec des cartographes de l'Organisation de la délimitation de la frontière sur la carte de base. À la demande des parties, l'Organisation des Nations Unies s'est engagée à leur fournir l'assistance technique nécessaire pour qu'elles puissent mener à bien leur travail de délimitation.

Désarmement, démobilisation et réintégration

44. Le programme de démobilisation et de réintégration s'est poursuivi pendant la période considérée dans l'État du Nil Bleu. Trois autres opérations de désarmement et de démobilisation ont été lancées dans l'État du Kordofan méridional et dans l'État d'Equatoria centrale. Au 25 juin, 6 104 ex-combattants avaient été démobilisés dans le cadre du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration pour le Soudan. Tous les candidats ont reçu un pécule de réinsertion – espèces, articles non alimentaires et coupons de rations alimentaires du Programme alimentaire mondial – pour trois mois. On a commencé à Ed Damazin à offrir des services de conseil et d'orientation concernant les possibilités de réintégration, et les préparatifs de la réintégration des anciens combattants dans les États du Kordofan méridional et d'Equatoria centrale sont bien avancés.

45. En dépit des progrès accomplis, de redoutables défis attendent l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires nationaux. Le nombre total d'anciens combattants à réintégrer pendant la première phase est actuellement évalué à 64 000 (sur un total qui pourra atteindre 180 000), dont 34 000 membres des forces de l'APLS qui doivent être démobilisés prochainement par le Gouvernement soudanais en raison de la crise budgétaire à laquelle est confronté le Sud-Soudan. Cependant,

les ressources actuellement disponibles ne permettront de réintégrer qu'environ 23 000 anciens combattants dans l'ensemble du pays. Les discussions se poursuivent avec les donateurs en vue de mobiliser un financement supplémentaire. Les opérations de démobilisation devront être ralenties cet automne s'il n'est pas possible d'obtenir à temps des ressources suffisantes pour le programme de réintégration. Les ressources sont également très insuffisantes pour le programme de démobilisation des enfants soldats.

Retour et réintégration

46. Les convois nord-sud organisés par les Nations Unies dans le cadre du programme conjoint de retours organisés ont presque totalement cessé, faute d'appui du Gouvernement et des donateurs. Néanmoins, il a été assuré cette année, jusqu'à présent, le retour de 8 687 personnes déplacées, ce qui a porté leur nombre total à plus de 90 000. La diminution du nombre de convois conjoints de retours organisés en provenance du nord s'est traduite par une nette augmentation du nombre de retours spontanés. Entre janvier et juin 2009, l'on estime que 120 000 personnes sont spontanément retournées du Nord-Soudan dans les trois zones du Sud-Soudan. Comme ces retours sont imprévisibles, il est difficile de planifier l'assistance.

47. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a indiqué que, début juin 2009, 168 026 réfugiés avaient été rapatriés dans le cadre de programmes organisés et soutenus par le HCR, dont 28 661 cette année seulement. Ainsi, le nombre total de réfugiés rapatriés depuis la signature en 2005 de l'Accord de paix global, y compris ceux qui sont retournés chez eux spontanément, s'établit à 324 856, soit plus de 60 % de la population soudanaise qui avait cherché refuge dans les pays voisins.

48. La MINUS estime que, d'ici à la fin du deuxième trimestre de 2009, le nombre de Soudanais déplacés ayant regagné leurs localités d'origine dépassera nettement 2,3 millions. Les tensions et violences localisées ont entraîné quelques déplacements secondaires de nouveaux arrivés, y compris de refoulements dans les zones de déplacement, surtout aux alentours de Khartoum. L'on a constaté que des citoyens déplacés revenaient en ville parce que les régions rurales où ils s'étaient installés étaient moins bien desservies dans des domaines comme l'accès à l'eau, les soins de santé, l'éducation et les possibilités d'emploi. L'Organisation des Nations Unies et ses partenaires ont accéléré leurs initiatives visant à faciliter le retour et la réintégration de personnes déplacées afin de remédier à certaines de ces déficiences en améliorant les services essentiels fournis dans les régions vers lesquelles se dirige un grand nombre de personnes déplacées.

Relèvement et développement

49. La situation humanitaire au Sud-Soudan s'est brutalement dégradée par suite de l'intensification des attaques lancées par l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) dans les États d'Equatoria occidental, oriental et central ainsi que de la recrudescence des violences interethniques dans les États de Jonglei, du Haut-Nil, de Warrab, du Bahr el Ghazal occidental et du Bahr el Ghazal septentrional. La situation a été encore aggravée par des épidémies localisées de diarrhée aqueuse aiguë, de choléra, de méningite et de paludisme dans les États du Bahr el Ghazal septentrional et de Warrab et de poliomyélite dans tous les États. Les attaques constantes de l'Armée de résistance du Seigneur ont déplacé 54 000 personnes au

Sud-Soudan depuis décembre 2008, et 20 000 réfugiés déplacés par la violence imputable à la LRA en République démocratique du Congo se trouvent actuellement au Sud-Soudan.

50. Ainsi, l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires ont dû, pendant la période considérée, organiser des secours d'urgence à la suite de 24 incidents et ont fourni aux populations affectées une assistance sous forme de services médicaux, de services d'assainissement et de distribution de produits alimentaires, d'eau ainsi que d'articles non alimentaires comme des tentes. Pendant la période considérée, plus de 100 000 personnes ont été déplacées par les conflits qui ont sévi dans les différentes régions du Sud-Soudan, et d'autres déplacements de population ont été causés par les rafles de bétail dont ont été victimes les communautés pastorales. La situation humanitaire s'est trouvée encore aggravée par la crise budgétaire qui affecte le Sud-Soudan. La réduction des recettes pétrolières a eu de sérieuses conséquences : ralentissement de l'activité économique, réduction des dépenses publiques et compressions des dépenses de fonctionnement et des salaires.

51. À la suite de la mission d'évaluation menée conjointement par le Gouvernement, les trois régions et l'ONU, le Gouvernement a élargi certains de ses programmes de services de base et de nouvelles organisations non gouvernementales internationales ont commencé à opérer conformément aux dispositifs de consultation entre le Gouvernement et les organisations non gouvernementales.

52. Dans l'Abyei et dans l'État du Kordofan méridional, les secours humanitaires et les programmes de relèvement continuent d'être affectés par les conflits concernant les droits fonciers et les droits de pacage et la violence intertribale récurrente. Les incertitudes qui entourent la sentence arbitrale qui doit être rendue concernant l'Abyei et ses incidences éventuelles aggravent encore la situation. Les plans d'intervention humanitaire précédemment élaborés par l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires pour appuyer les communautés affectées par les conflits dans l'Abyei sont en cours d'actualisation et seront intégrés à l'ensemble du plan d'intervention en cas d'urgence élaboré pour l'Abyei par la MINUS. Dans l'État du Kordofan méridional, plus d'un demi-million de personnes, surtout enfants de moins de 5 ans, femmes et rapatriés, n'ont pas accès aux services de santé, en particulier dans les « zones fermées » précédemment contrôlées par le MPLS. Dans l'État du Nil Bleu, des craintes ont été exprimées au sujet du risque d'isolement de villages reculés à la suite des inondations qui accompagnent le début de la saison des pluies.

Droits de l'homme

53. Le 21 avril, l'Assemblée nationale a promulgué la loi portant création de la Commission nationale des droits de l'homme, important jalon dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global et pièce importante dans le dispositif national de protection des droits de l'homme. Le 24 avril, le Soudan a ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées et son protocole facultatif. Le 26 mai, la Section des droits de l'homme de la MINUS et le Conseil consultatif des droits de l'homme du Gouvernement soudanais ont coprésidé la deuxième réunion du Forum des droits de l'homme, à Khartoum. Cette réunion a porté principalement sur les détentions qui ont suivi les attaques lancées par le MJE contre Omdurman, en mai 2008.

54. Le nombre de condamnations à mort prononcées au Soudan constitue une cause de grave préoccupation. Les observateurs qui ont suivi les récentes affaires pouvant donner lieu à l'imposition de la peine capitale ont également exprimé des doutes concernant le respect des droits à une procédure régulière garantis par l'Accord de paix global, la Déclaration des droits du Soudan et les traités internationaux auxquels le pays est partie. Le 13 avril, neuf hommes condamnés en novembre 2007 pour l'assassinat de Mohamed Taha, rédacteur en chef d'un quotidien, ont été pendus à Khartoum en dépit des sérieux doutes exprimés par les observateurs ayant suivi le procès concernant le respect des garanties d'une procédure régulière et les allégations de torture formulées par les accusés. Plusieurs appels de l'Organisation des Nations Unies demandant instamment au Gouvernement d'unité nationale de surseoir aux exécutions et garantir le respect des droits à une procédure régulière ont été ignorés. Des craintes semblables ont été formulées par les observateurs qui ont suivi les procès menés à Khartoum devant les tribunaux d'exception, spécialement constitués pour juger les personnes soupçonnées d'avoir été impliquées dans l'attaque lancée par le MJE contre Omdurman. À la date de la rédaction du présent rapport, ces affaires avaient donné lieu à 103 condamnations à mort. Récemment, quatre des cinq accusés de l'assassinat de John Granville, agent de l'Agency for International Development (USAID), et de son chauffeur soudanais ont été condamnés à mort. Les personnes ayant suivi le procès ont signalé que les accusés s'étaient rétractés, leurs aveux, selon eux, ayant été obtenus par la torture tandis qu'ils étaient détenus au secret pendant environ un mois. Le ministère public a refusé de faire droit aux demandes du conseil de la défense tendant à ce qu'il soit ouvert une enquête sur les allégations de torture, et le tribunal s'est fondé sur ces aveux, qu'il a jugés recevables, pour prononcer ses condamnations.

55. Dans le Sud-Soudan, certains crimes demeurent passibles de la peine capitale. Depuis septembre 2007, il y a eu trois exécutions et il a été rendu plus de 80 condamnations à mort. Étant donné qu'il est très difficile pour les détenus de se faire représenter par un conseil, les observateurs ont exprimé de sérieux doutes concernant le respect des droits à une procédure régulière, particulièrement dans les affaires passibles de la peine capitale.

56. Aux termes de l'Accord de paix global, les autorités du Nord-Soudan et du Sud-Soudan sont tenues de protéger le droit à la vie des civils dans les zones relevant de leur juridiction. Les affrontements intertribaux (mentionnés au paragraphe 2 ci-dessus) qui se poursuivent dans le Sud-Soudan illustrent les nombreuses difficultés auxquelles sont confrontées les autorités à cet égard.

Élections

57. Une mission interdisciplinaire d'évaluation des besoins de l'ONU a été envoyée à Khartoum, Djouba et à El Fasher du 28 avril au 8 mai pour analyser les progrès accomplis sur la voie de l'organisation d'élections et l'appui que pourraient fournir les donateurs. Les élections prévues par l'Accord de paix global sont un élément du cadre plus large de transformation démocratique. Il sera essentiel à cet égard, si l'on veut que puissent être organisées des élections crédibles, que soit créé un environnement propice étayé par un cadre juridique approprié.

58. La MINUS poursuit le renforcement de ses capacités en matière d'assistance électorale et environ 84 % de son effectif autorisé au titre de l'assistance électorale

pour 2008-2009 a été recruté. Conjointement avec la MINUAD et le PNUD, la Mission continue de participer activement aux activités des mécanismes de coordination, tant au sein du système des Nations Unies que de la communauté internationale dans son ensemble. Le Comité des politiques, créé par la Commission pour discuter des questions critiques auxquelles celle-ci est confrontée et coprésidé par le Président de la Commission et mon Représentant spécial, s'est réuni à trois occasions. Un Comité technique, coprésidé par le Secrétaire général de la Commission et le responsable des affaires électorales de la MINUS, a également été créé pour faire en sorte que l'assistance internationale soit axée sur ces questions critiques. Sur le plan opérationnel, la principale tâche qui attend la Commission consiste à finaliser un plan opérationnel viable et le budget des élections, après quoi les donateurs, après avoir étudié le plan, pourront décider du type d'assistance technique, financière et opérationnelle qu'ils pourraient apporter au processus électoral.

59. La MINUS a également collaboré avec les membres de la Commission électorale nationale et de ses divers comités en leur fournissant des avis et des recommandations concernant l'élaboration du cadre juridique et des procédures subsidiaires, les options pouvant être envisagées en ce qui concerne l'enregistrement des électeurs, l'éducation des électeurs, les relations avec les médias et les systèmes informatiques. De nombreux documents d'information, y compris des fiches techniques concernant tous les aspects du processus électoral, ont été fournis à la Commission. En outre, la MINUS a décidé de financer l'impression de 6 000 exemplaires supplémentaires de la loi électorale nationale à la suite d'une révision approfondie, réalisée conjointement avec la Commission électorale nationale et le Ministère de la justice, de sa traduction en anglais.

60. Le 28 mai, le Président de la Commission électorale nationale, un représentant du Ministère de la coopération internationale et le Directeur de pays du PNUD ont signé un descriptif de projet du PNUD intitulé « Appui aux élections et aux processus démocratiques ». Ce document définit les bases de l'appui que la communauté internationale apportera au processus électoral et prévoit un budget initial de 68,7 millions de dollars pour financer l'appui devant être apporté à la Commission, au Conseil des affaires des partis politiques et aux autres principales parties prenantes, comme les femmes et les jeunes, et pour financer des programmes d'éducation civique et d'éducation des électeurs, d'observation et de sensibilisation et de surveillance des médias. Il a été reçu à ce jour pour 7 097 874 dollars de contributions, dont 5 790 328 dollars sont actuellement disponibles. Les annonces de contributions confirmées ont porté ce chiffre à 22,5 millions de dollars, et les donateurs ont fait savoir qu'ils pourraient verser 4,5 millions de dollars de contributions supplémentaires.

Appui aux référendums

61. Comme suite à une demande de la présidence, la MINUS s'emploie avec les autorités soudanaises à appuyer les préparatifs de référendums en rassemblant des documents d'information et des spécimens de lois.

État de droit et système pénitentiaire

62. Au cours de la période considérée, les projets de loi portant modification du Code pénal, du Code de procédure pénale et du Code de procédure civile, le projet

de loi portant création de la Commission des droits de l'homme, le projet de loi relatif à la presse et aux communications et le projet de loi portant création de la Commission foncière nationale ont été adoptés par l'Assemblée générale et les lois relatives aux forces armées nationales et aux forces de police ont été promulguées. La loi sur la terre au Sud-Soudan, la loi relative aux administrations locales et la loi sur l'APLS ont également été adoptées par l'Assemblée législative du Sud-Soudan. Ces textes codifient jusqu'à un certain point les mesures fondamentales de protection des libertés individuelles, mais plusieurs partis politiques ont exprimé la crainte que certaines de leurs dispositions ne protègent pas comme il convient les droits des citoyens et les institutions démocratiques et que d'autres aient pour effet de restreindre ces droits étant donné que les règles de déontologie qu'elles contiennent, étant rédigées en termes extrêmement vagues, peuvent être interprétées de différentes façons et risquent d'ouvrir la porte à des abus.

63. La Section de l'état de droit et du système pénitentiaire de la MINUS a poursuivi ses activités de surveillance et ses activités consultatives. Le projet de loi relatif à l'aide judiciaire est actuellement rédigé par le Département de l'aide judiciaire du Ministère de la justice avec un appui du PNUD et de la MINUS. Dans le Sud-Soudan, la MINUS a suivi de près le travail d'élaboration des lois et s'est réuni périodiquement à cette fin avec le Ministère des affaires juridiques et du développement constitutionnel ainsi qu'avec des membres de l'Assemblée nationale. En outre, la MINUS suit le concours apporté par la société civile à la rédaction du projet de politique foncière pour le Sud-Soudan sur lequel travaille actuellement la Commission foncière du Sud-Soudan.

64. Le Groupe de l'administration pénitentiaire de la Section de l'état de droit de la MINUS a poursuivi son évaluation des conditions pénitentiaires dans l'ensemble du pays. Sur la base de ses évaluations, des programmes de modernisation de l'infrastructure financés par des donateurs ont été entrepris dans la prison d'El Roseires dans l'État du Nil Bleu, la prison de Rumbek dans l'État des Lacs et dans la prison pour femmes d'Omdurman. Il a également été organisé des programmes de formation du personnel pénitentiaire et du personnel administratif à El Obeid, Port-Soudan et Khartoum.

Protection de l'enfance

65. Pendant les conflits intertribaux entre les Murle et les Lou Nuer dans l'État de Jonglei, plus de 200 enfants ont apparemment été enlevés et un grand nombre, non confirmé, ont été tués ou déplacés. En collaboration avec les autorités locales, les dirigeants communautaires et les organisations non gouvernementales associées, la MINUS, avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, dirige les efforts visant à recenser systématiquement les enfants portés disparus. La médiation des chefs tribaux n'a pas réussi à obtenir le retour dans leurs communautés d'origine des enfants enlevés. Ces enlèvements constituent également une violation de la loi relative à l'enfance qui vient d'être promulguée au Sud-Soudan.

66. La réintégration des enfants associés à l'APLS demeure un problème qu'il importe de résoudre d'urgence. La politique adoptée par le haut commandement de l'APLS de ne plus enrôler d'enfants n'est généralement pas suivie par les commandants locaux, qui continuent d'avoir parmi leurs rangs des garçons et des filles de moins de 18 ans.

Protection des civils

67. À la suite de l'aggravation des tensions provoquées par les migrations saisonnières dans la région d'Abyei, la MINUS a organisé deux stages de formation de 26 membres de l'Unité conjointe intégrée et de 20 membres de l'Unité conjointe intégrée de police concernant les questions liées à la protection des civils et des enfants.

68. Dans l'État de Jonglei, le conflit entre les tribus Lou Nuer et Murle a fait des centaines de morts parmi la population civile et a déplacé des milliers de personnes; les dégâts matériels causés par les affrontements, le vol de bétail, et l'insécurité en général ont également compromis les moyens de subsistance et les mécanismes de survie et risquent de mettre en danger la sécurité et de freiner la réintégration des rapatriés. La fourniture d'une assistance humanitaire a été entravée aussi par le fait que la communauté Jikmir, dans le district de Nassir, a interdit l'accès aux zones situées le long du cours d'eau, entre Nassir et Akobo.

69. En l'absence d'institutions à même de veiller comme il convient à l'état de droit et au respect des droits de l'homme, telles qu'un conseiller juridique, des tribunaux en état de fonctionner ou des commissions des droits de l'homme, il est très difficile à la MINUS de s'acquitter du mandat dont elle est investie en matière de protection des civils dans les trois zones ainsi qu'au Sud-Soudan. La violence, y compris la violence à l'égard des femmes, ne suscite fréquemment aucune réaction et demeure impunie. Les programmes organisés à l'intention des victimes d'actes de violence sexuelle sont très limités dans ces régions, et des groupes de travail constitués pour combattre la violence à l'égard des femmes mènent une action directe de plaidoyer auprès des autorités étatiques, notamment pour qu'il soit mis en place des mécanismes d'intervention.

Information

70. En une période caractérisée par des déclarations de plus en plus enflammées des médias de tous bords, la MINUS a organisé à Khartoum et à Djouba à l'intention des journalistes internationaux une table ronde visant à promouvoir la publication de nouvelles exactes concernant la mise en œuvre de l'Accord de paix global et des questions connexes. En outre, un séminaire tendant à promouvoir la diffusion de l'Accord de paix global – le premier du Nord-Soudan – a été organisé dans l'État de Sennar les 29 et 30 juin en présence du Gouverneur, de ministres du Gouvernement, de personnalités de l'administration locale, de dirigeants communautaires et d'autres personnalités influentes.

71. Pour faciliter l'exécution du mandat de la Mission, il a été produit à l'occasion du lancement du programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration dans l'État du Nil Bleu un film visant à diffuser des informations concernant le programme parmi les bénéficiaires, ainsi que des visites des médias, appuyées par des présentations audiovisuelles et des activités réalisées par la Mission dans les États de Jonglei et du Haut-Nil. Le Bureau de l'information de la MINUS a repris son programme de réunions périodiques d'information des médias, en commençant par une conférence sur l'avancement du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

72. La radio de la MINUS, « Miraya », continue d'être l'une des sources de nouvelles et d'informations les plus suivies et les plus respectées au Sud-Soudan, où

elle émet en modulation de fréquence. Comme la modulation de fréquence n'est pas disponible dans le Nord-Soudan, les programmes ne peuvent être diffusés que sur ondes courtes, quelques heures par jour.

Déminage

73. Depuis qu'elles opèrent au Soudan, les équipes de déminage de la MINUS ont déminé au total 31 813 kilomètres de routes et 60 437 560 mètres carrés de terres, neutralisé 17 935 mines et 835 106 munitions non explosées et organisé des programmes de sensibilisation aux dangers causés par les mines qui ont été suivis par 2 790 817 habitants des régions affectées et personnes déplacées vivant dans des camps ou des centres de rassemblement. Les efforts de renforcement des capacités ont porté principalement sur le déminage et la sensibilisation au danger des mines et ont revêtu la forme de programmes de formation en cours d'emploi et de réunions d'information des autorités nationales.

74. La compagnie de déminage de l'armée pakistanaise a restitué plus de 97 000 mètres carrés de terres déminées à la communauté de Kurmuk, dans l'État du Nil Bleu. Entre autres réalisations majeures, il y a lieu de citer le déminage de l'aérodrome de Lafon, dans l'État d'Equatoria central, ce qui permettra l'établissement d'une base opérationnelle pour un parc national de protection de la sauvagine, ainsi que le déminage des rizières dans l'État du Bahr el Ghazal septentrional et des grands axes routiers des trois zones et du Sud-Soudan.

Déontologie et discipline

75. L'accent stratégique mis sur la prévention, cible des efforts déployés par le Groupe déontologie et discipline de la Mission, s'est traduit par un plus grand respect, par toutes les catégories du personnel, du Code de conduite des Nations Unies et de la politique de tolérance zéro de l'exploitation et des violences sexuelles. Il n'a été signalé aucun cas d'inconduite grave. Des cas mineurs ont été transmis à l'administration pour règlement ou réglés à l'amiable grâce à la médiation du Groupe à la satisfaction des parties concernées.

76. Le partenariat qui a commencé d'être noué avec les organismes nationaux concernant les questions liées à l'exploitation et aux violences sexuelles a été renforcé par les activités d'information et de sensibilisation organisées conjointement par une équipe spéciale de représentants du Gouvernement et d'organisations non gouvernementales locales dirigée par le Groupe déontologie et discipline du Groupe et par l'équipe de pays des Nations Unies. Des réunions d'information ouvertes à tous et des tables rondes sur la traite, la prostitution et la violence contre les femmes dans le Sud-Soudan ont été organisées pour susciter une prise de conscience accrue du problème parmi les dirigeants locaux, les organisations féminines, les organisations de jeunes, les organisations de la société civile, les commerçants et les étudiants et professeurs des universités de Djouba, d'Omdurman, de Malakal et d'Ed Damazin.

Égalité des sexes

77. Le Groupe de l'égalité des sexes de la MINUS, en coordination avec les organismes des Nations Unies, a continué de s'employer à faire en sorte qu'aussi bien le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration dans l'État du Kordofan méridional que le processus électoral tiennent compte de la

problématique hommes-femmes et reposent sur une pleine et active participation des femmes. La MINUS a demandé au Fonds de développement des Nations Unies pour la femme de l'aider à mettre au point un mécanisme qui permettrait de conjuguer les ressources disponibles pour appuyer la participation des femmes au processus électoral. La participation des femmes à ce processus, en qualité aussi bien d'électrices que de candidates, ainsi que des possibilités de collaboration aux efforts et au renforcement des capacités ont également été discutées avec la Commission électorale nationale. Par ailleurs, des réunions se sont tenues avec les ministères gouvernementaux intéressés pour discuter de la fourniture d'un appui technique dans les domaines de la formulation des politiques et des opérations.

VIH/sida

78. Les principales activités réalisées par la MINUS pendant la période considérée ont notamment été la formation de 149 nouveaux agents de changement pour le VIH/sida dans quatre secteurs; l'intégration d'activités de prévention du VIH/sida au programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration; et la sensibilisation au problème du VIH/sida de plus de 2 800 membres du personnel des forces de maintien de la paix.

79. La MINUS a fait appel aux 11 comités régionaux pour sensibiliser au VIH/sida quelque 1 300 personnes – agents de la police locale, élèves ou maîtres des écoles, femmes et membres des communautés locales – et pas moins de 245 anciens combattants, notamment pour mettre en relief l'importance du dépistage du VIH. La lutte contre la violence à l'égard des femmes est restée l'une des principales cibles des campagnes de sensibilisation au VIH/sida.

Sécurité du personnel

80. L'évaluation semestrielle des risques dans le pays a été approuvée par le responsable de la sécurité le 17 mai dans le but d'identifier les précautions à prendre pour protéger le personnel contre les attaques terroristes (y compris au moyen d'engins improvisés), les incendies et les accidents de la circulation. Les Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire et le Département de la sûreté et de la sécurité s'emploient, dans le cadre d'un groupe de travail sur les interventions en cas de crise, à coordonner sous la direction de l'Équipe de gestion de haut niveau et de l'équipe de pays des Nations Unies les mesures à adopter pour parer à la pandémie de grippe.

81. Le Département de la sûreté et de la sécurité a, en dehors du quartier général de la Mission, une présence très limitée d'agents internationaux de sécurité dans le Sud-Soudan et les trois zones. La MINUS continue d'avoir besoin de ressources lui permettant d'accroître la présence de ses agents internationaux de sécurité dans le Sud-Soudan. Garantir comme il convient la sécurité du personnel deviendra un problème sérieux dans tout le Sud-Soudan à mesure que se poursuit le déploiement des éléments civils conformément aux structures administratives de l'État dans les régions où le Département de la sûreté et de la sécurité n'a pas de présence à plein temps.

Aspects financiers

82. Par sa résolution 63/273 B, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit de 958,3 millions de dollars aux fins du fonctionnement de la MINUS pour la période allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010. Au cas où le Conseil de sécurité déciderait de prolonger le mandat de la MINUS au-delà du 30 avril 2010, les dépenses afférentes au fonctionnement de la Mission jusqu'au 30 juin 2010 seraient limitées aux montants approuvés par l'Assemblée générale.

83. Au 30 avril 2009, les contributions mises en recouvrement non acquittées au Compte spécial de la MINUS se montaient à 65,4 millions de dollars. À la même date, le montant total des arriérés de contributions à toutes les opérations de maintien de la paix représentait 1 246,6 millions de dollars.

84. Les montants dus aux gouvernements ayant fourni des contingents et au titre du matériel appartenant aux contingents ont été remboursés aux pays concernés pour les périodes allant jusqu'au 31 décembre 2008 et au 30 septembre 2008, respectivement.

VII. Observations

85. L'avenir de l'Accord de paix global est entre les mains de ses signataires et des institutions créées en application dudit accord. La qualité de sa mise en œuvre dépendra dans une large mesure de la qualité des relations entre les deux partenaires responsables de son succès ou de son échec. Leur action ou leur inaction au cours des prochains mois déterminera s'il sera ou non possible de franchir les différentes étapes restantes de l'Accord de paix global et de préserver l'esprit de Naivasha, c'est-à-dire de rendre l'unité attrayante.

86. Compte tenu du peu de temps qu'il reste, des progrès ne pourront être réalisés sans un partenariat étroit entre les parties et sans un engagement renouvelé de leur part pour sortir de l'impasse et trouver des solutions durables et pacifiques aux problèmes. Il faudra en outre un nouvel engagement de la communauté internationale en faveur de la mise en œuvre de l'Accord de paix global. Le forum organisé à cet égard par les États-Unis d'Amérique à Washington le 23 juin est une initiative dont il faut se féliciter et qui peut contribuer à appeler à nouveau l'attention de la communauté internationale sur les dispositions de l'Accord de paix global à mettre en œuvre d'urgence, ainsi qu'à susciter un soutien international en faveur de sa pleine application, dont tous les participants au forum ont reconnu qu'elle était indispensable à l'instauration de la paix et de la stabilité au Soudan. J'insiste à nouveau sur le fait que l'ONU continuera d'appuyer les parties et se tient prête à fournir une aide conformément à son mandat, mais il faut que les parties prennent elles-mêmes des mesures en vue d'un dialogue véritable et parviennent à un accord sur les questions encore en suspens.

87. Alors que la Cour permanente d'arbitrage se prépare à rendre sa décision sur l'Abyei, la situation dans la région nécessite notre attention immédiate. La MINUS élabore actuellement les mesures à mettre en œuvre en cas d'urgence, mais il incombe au premier chef aux parties de veiller à la préservation de la paix et de la stabilité. On a vu par le passé que les différends au sujet du statut de l'Abyei et les conflits entre communautés locales pouvaient créer une instabilité et que cette instabilité pouvait dégénérer et menacer l'Accord proprement dit. Je me félicite par

conséquent de l'engagement public des parties d'accepter et d'appliquer pacifiquement la décision de la Cour. Cet engagement doit maintenant se concrétiser par des instructions à l'intention des organes de sécurité sur le terrain ainsi que des dirigeants locaux et des communautés qui pourraient s'estimer lésés par la décision qui sera rendue. Il est absolument indispensable de mettre en place dans la zone de l'Abyei une administration civile disposant des ressources financières et autres nécessaires, quelle que soit la décision rendue, et j'exhorte les parties à prendre toutes les mesures qui s'imposent à cet effet. Je les assure que l'ONU se tient prête à les aider ainsi que les communautés locales. J'exhorte par ailleurs la communauté internationale à travailler avec les parties à la mise en place de mesures susceptibles d'atténuer les conflits pendant la phase critique qui s'ouvrira avec l'annonce de la sentence arbitrale.

88. Je constate avec préoccupation que la préparation des élections a toujours un retard très important sur le calendrier prévu et j'exhorte les parties à prendre les mesures nécessaires pour résoudre les questions en suspens, y compris concernant l'utilisation des résultats du recensement, afin de pouvoir progresser. Des élections pacifiques, transparentes et crédibles sont essentielles au processus de transformation démocratique dans tout le Soudan, mais ne seront possibles que si toutes les parties prenantes soudanaises, y compris au Darfour, travaillent ensemble pour créer des conditions politiques favorables.

89. L'escalade de la violence intertribale dans le Sud-Soudan constitue une véritable menace pour la stabilité de l'ensemble du pays. Des étapes clés de l'Accord de paix global, telles que les élections et les référendums, pourraient facilement pâtir du développement de l'insécurité. Le désarmement de la population civile, dont débat actuellement le Gouvernement du Sud-Soudan, est une question délicate et complexe, et doit être planifié et mis en œuvre de façon équitable dans tout le Sud-Soudan. La MINUS travaille avec le Gouvernement du Sud-Soudan afin de mettre l'accent sur l'importance d'une approche globale de la sécurité des communautés, qui renforcera la confiance de la population à l'égard de leur gouvernement. Toutefois, la capacité limitée des institutions publiques pour ce qui est de gérer les conflits locaux et de faciliter des processus constructifs de paix et de réconciliation reste gravement préoccupante. En dépit d'incidents répétés, qui ont provoqué un nombre significatif de pertes en vies humaines et créé une insécurité permanente, aucune mesure visible n'a été prise pour renforcer les capacités des autorités locales et des organes de sécurité à dissuader les conflits intercommunaux. À cet égard, je demande au Gouvernement du Sud-Soudan de prendre toutes les mesures possibles pour éviter de nouvelles pertes en vies humaines pendant les opérations de désarmement.

90. Le fait que ni la composition ni le lieu de stationnement de l'unité mixte intégrée de Malakal n'ont été modifiés, contrairement à ce qui avait été convenu à un niveau politique élevé à la suite des affrontements est préoccupant et reste un facteur de risque dans la région. Les éléments de l'unité mixte intégrée qui ont pris part aux affrontements du 24 février doivent être transférés et l'unité elle-même ne doit plus être basée à Malakal. J'exhorte le Conseil de défense conjoint et les autres autorités concernées à mettre en œuvre les mesures convenues afin que les unités mixtes intégrées ne soient plus source d'instabilité. Dans ce contexte, les parties devraient procéder à un examen de la qualité, de la composition et l'action de ces unités.

91. Les retards dans les préparatifs des référendums de 2011, et le fait que la loi relative aux référendums ait maintenant deux ans de retard sont préoccupants. Il est urgent de mettre en place un cadre institutionnel et juridique qui fonctionne de façon satisfaisante afin de disposer de suffisamment de temps pour appliquer de manière pacifique les résultats des référendums. En outre, le débat au sujet de l'unité et de la sécession reste un jeu à somme nulle. J'exhorte les parties à changer cette dynamique et à engager un dialogue de façon à parvenir à des accords pour après 2011, quels que soient les résultats des référendums.

92. La démarcation de la frontière du 1^{er} janvier 1956 entre le Nord et le Sud est une autre disposition clef de l'Accord de paix global qui doit être traitée immédiatement. Les incertitudes en la matière ont des conséquences sur les préparatifs des référendums, étant donné que la frontière définira sur un plan géographique le Sud-Soudan et la limite sud de la région d'Abeyi. J'encourage les parties à en terminer le tracé et à entreprendre ensuite le processus de démarcation, en particulier dans les zones contestées. En s'appuyant sur l'assistance déjà fournie s'agissant des aspects techniques du tracé, l'ONU se tient prête à apporter aux parties une assistance technique et logistique.

93. Les résultats récents des efforts entrepris conjointement par le Gouvernement ainsi que par l'ONU et ses partenaires pour pallier en partie aux problèmes humanitaires les plus critiques créés par l'expulsion le 4 mars d'organisations non gouvernementales internationales sont encourageants. Ces efforts ont permis l'instauration d'un environnement de travail constructif entre le Gouvernement et la communauté humanitaire. Toutefois, l'assistance fournie dans certaines régions reste insuffisante et la communauté internationale attend avec inquiétude le début de la saison des pluies. J'exhorte le Gouvernement d'unité nationale à faire tout son possible pour assurer la sécurité des opérations humanitaires et préserver le climat de collaboration. Je rappelle que l'assistance humanitaire n'est qu'une mesure temporaire et qu'elle ne peut se poursuivre indéfiniment. Les parties doivent trouver des solutions politiques durables de façon à pouvoir engager un processus de redressement et de développement qui débouchera sur un véritable dividende de la paix pour la population.

94. Le rythme des activités de démobilisation des ex-combattants est encourageant, et j'espère qu'il pourra servir d'exemple et susciter des progrès dans d'autres domaines concernés par l'Accord de paix global. Je suis toutefois préoccupé par l'insuffisance des ressources disponibles pour la réintégration à plus long terme, et je demande à la communauté internationale de financer en temps voulu et durablement cet aspect essentiel du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

95. Enfin, je tiens à remercier mon Représentant spécial, Ashraf Jehangir Qazi, l'ensemble du personnel des Nations Unies qui travaille au Soudan et les États Membres, en particulier les pays qui fournissent les contingents et des effectifs de police et les donateurs, de leurs efforts déterminés à l'appui de la Mission des Nations Unies au Soudan et de la mise en œuvre de l'Accord de paix global.

Annexe

Liste provisoire d'étapes pour mener à bien le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan (juillet 2009)

La Mission des Nations Unies au Soudan est chargée par le Conseil de sécurité d'aider, par ses bons offices, les parties à l'Accord de paix global à mettre en œuvre pacifiquement ledit accord. Elle est donc dépendante de l'engagement des parties en faveur de celui-ci et des progrès réalisés s'agissant de l'application de ses dispositions. Les principales conditions à remplir pour assurer le déroulement pacifique des référendums et la stabilité à l'issue de ces référendums sont indiquées ci-dessous.

Référendums

- Adoption par l'Assemblée nationale des lois relatives au référendum
- Création des commissions du Sud-Soudan et de l'Abyei pour le référendum
- Inscription des électeurs conformément à la loi relative au référendum du Sud-Soudan
- Dispositions nécessaires à l'issue du référendum en place
- Dispositions techniques pour le déroulement du référendum et mesures de sécurité en place
- Référendum au Sud-Soudan et dans l'Abyei conformément aux dispositions de l'Accord de paix global

Démarcation de la frontière

- Réalisation de la carte de base
- Remise par la Commission de délimitation de la frontière de son rapport à la présidence (septembre 2009)
- Fin de la démarcation physique sur le terrain (décembre 2009)

Abyei

- Décision de la Cour permanente d'arbitrage (juillet 2009)
- Application pacifique de la décision de la Cour
- Mesures visant à atténuer les conflits en place
- Financement à un niveau suffisant du budget de l'administration d'Abyei
- L'administration d'Abyei est en place et s'acquitte de ses fonctions à l'intention de la population
- Sécurité (activité permanente)

Élections

- Commission électorale nationale opérationnelle dans l'ensemble du pays (activité permanente)

- Délimitation des circonscriptions et enregistrement des électeurs conformément au calendrier
- Réalisation d'un plan électoral et adoption du budget des élections par les parties afin de permettre aux donateurs de fournir une assistance
- Mise en place du cadre législatif indispensable aux élections
- Dispositifs techniques pour le déroulement du vote et mesures de sécurité en place
- Élections pacifiques, transparentes et crédibles

Kordofan méridional et État du Nil Bleu

- Intégration des anciennes zones fermées
- Consultations populaires conformément aux dispositions de l'Accord de paix global
- Mesures destinées à atténuer les conflits

Sécurité

- Les parties parviennent à un accord au sujet des effectifs à déployer
- La présidence et le Conseil de défense conjoint approuvent et mettent en œuvre les mesures destinées à pallier aux insuffisances des unités mixtes intégrées de façon que ces unités puissent être déployées et opérationnelles comme prévu par l'Accord de paix global
 - Évaluation de la qualité des unités mixtes intégrées
 - Appui des donateurs
- Progrès en matière de réforme et de renforcement des capacités de la police
- Protection des civils
 - Les institutions publiques et les politiques destinées à assurer la protection des civils sont en place
 - Mise en œuvre de la stratégie de la MINUS pour la protection des civils et l'atténuation des conflits

Démobilisation, désarmement et réintégration et réduction des effectifs militaires

- Première (« éléments non essentiels ») et seconde (« réductions proportionnelles ») tranches du programme de désarmement, démobilisation et réintégration
 - Renforcement du dialogue entre les donateurs, le Gouvernement d'union nationale/Gouvernement du Sud-Soudan et l'ONU afin de répondre aux préoccupations des donateurs
 - Fourniture par les donateurs et le Gouvernement d'un appui suffisant pour la réintégration

- Adoption par les parties d'une politique de réduction proportionnelle des forces armées

Action humanitaire, redressement et développement

- Accès à l'ensemble des populations ayant besoin d'une assistance en matière de secours, de redressement et de développement
- Élaboration et application de plans d'action au niveau des États pour le rapatriement et la réintégration des personnes déplacées et des réfugiés
- Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie intégrée MINUS/équipe de pays des Nations Unies pour la stabilisation dans les États à haut risque

Gouvernance, état de droit et droits de l'homme

- Création et fonctionnement de toutes les commissions prévues par l'Accord de paix global, en particulier la Commission pour le référendum
 - Adoption par l'Assemblée nationale des différentes mesures législatives prévues par l'Accord de paix global et conformément à la Constitution de transition du Sud-Soudan
 - Adoption par l'Assemblée législative du Sud-Soudan de toutes les dispositions législatives prévues par l'Accord de paix global et conformément à la Constitution du Sud-Soudan
 - Postes de la fonction publique nationale pourvus et fonction publique intégrée opérationnelle dans les trois régions conformément à l'Accord de paix global
-